

**Assemblée générale**

Distr. générale  
4 juin 2019  
Français  
Original : français

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Cinquante-deuxième session  
Vienne, 8-19 juillet 2019

**Examen de questions concernant le droit de l'insolvabilité****Finalisation et adoption d'une loi type sur l'insolvabilité  
des groupes d'entreprises****Compilation des commentaires reçus au sujet du projet de  
loi type sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises tel  
qu'il figure dans l'annexe du rapport du Groupe de  
travail V (Droit de l'insolvabilité) sur les travaux de  
sa cinquante-quatrième session ([A/CN.9/966](#))****Additif**

## Table des matières

	<i>Page</i>
II. Compilation des commentaires .....	2
A. Gouvernements .....	2
4. Mali .....	2



## II. Compilation des commentaires (*suite*)

### A. Gouvernements (*suite*)

#### 4. Mali

[Original : français]

[1<sup>er</sup> avril 2019]

[...]

En réponse à votre BE No. 791-A-MDIPI-SG-2019 du 7 mars 2019, reçue le 12 mars 2019, j'ai l'honneur de fournir les éléments de réponse du Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles (BRMN) dans le tableau ci-après :

Dispositions du projet de loi type sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises	Pages	Éléments d'analyse
Champ d'application Paragraphe 2	4	<b>Reformulation proposée :</b> Sont exclus du champ d'application de cette loi toute entreprise et/ou groupe d'entreprises se trouvant sous une procédure d'insolvabilité prévue par la législation de l'État membre en vigueur en la matière.